



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseil maritime de façade Sud-Atlantique

14 décembre 2020



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre du jour

- **Projet de parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron**
 - Point sur le projet de parc éolien au large d'Oléron
 - Création d'une nouvelle commission spécialisée relative à l'éolien au sein du Conseil maritime de façade et d'un conseil scientifique associé
- **Élaboration du plan d'action du Document Stratégique de Façade**
 - Présentation du document soumis à évaluation environnementale janvier 2021
- **Zones de protection forte (ZPF)**
 - Proposition de secteurs d'études pour de potentielles et futures ZPF au regard des enjeux du DSF
- **Point d'actualité**
 - Plan de relance
 - Travaux nationaux visant la diminution des captures accidentelles de cétacés



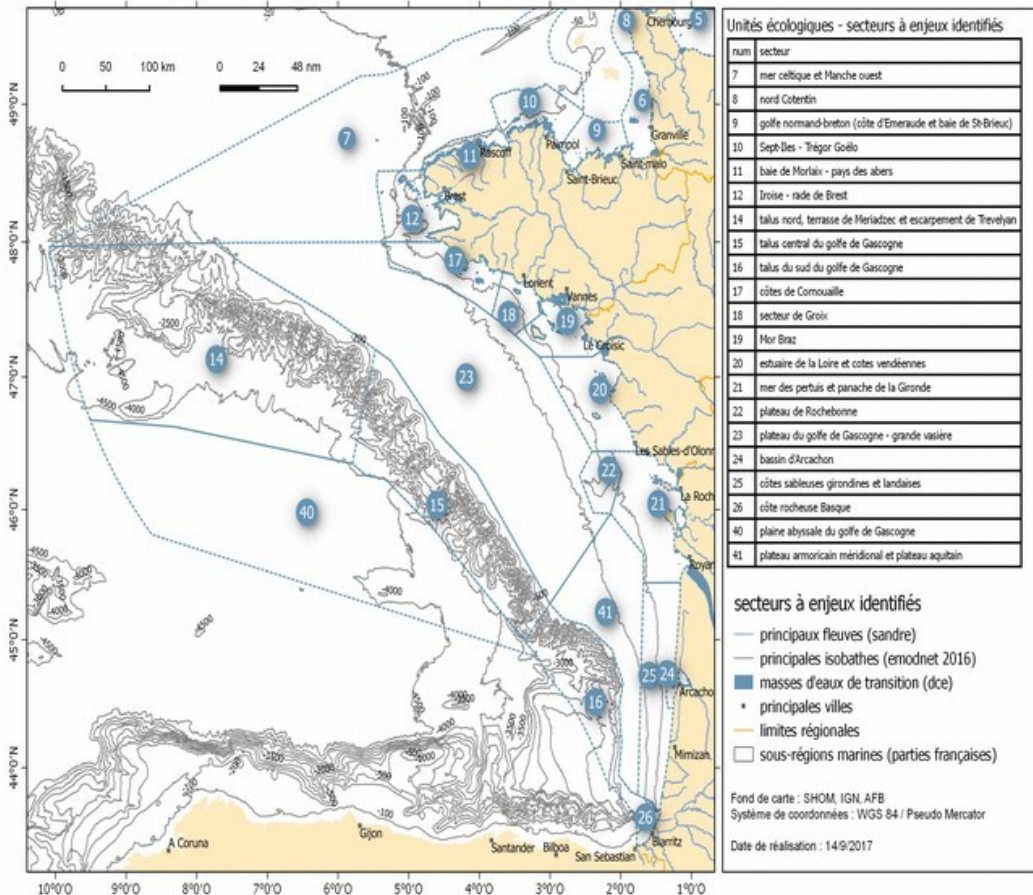
MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre du jour

- **Projet de parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron**
 - Point sur le projet de parc éolien au large d'Oléron
 - Création d'une nouvelle commission spécialisée relative à l'éolien au sein du Conseil maritime de façade et d'un conseil scientifique associé
- **Élaboration du plan d'action du Document Stratégique de Façade**
 - Présentation du document soumis à évaluation environnementale janvier 2021
- **Zones de protection forte (ZPF)**
 - Proposition de secteurs d'études pour de potentielles et futures ZPF au regard des enjeux du DSF
- **Point d'actualité**
 - Plan de relance
 - Travaux nationaux visant la diminution des captures accidentelles de cétacés

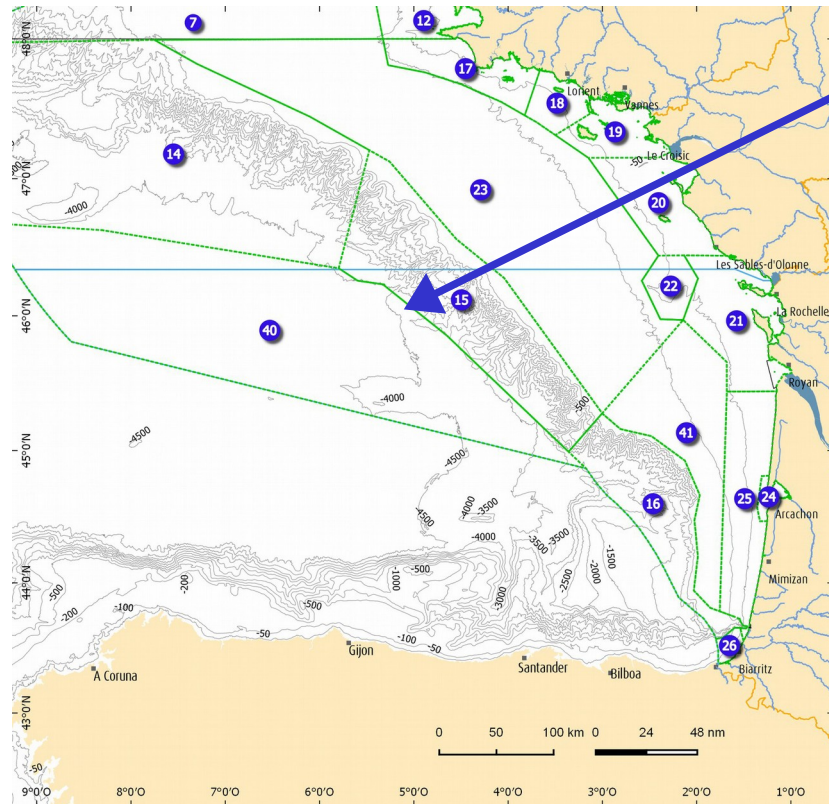
Zones de protection forte



- Issue du 1er cycle de la DCSMM :
Mesure PAMM 1^{er} cycle M003-NAT1b

- **Objectif : Compléter le réseau d'Aires Marines Protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable**

- **Cohérence avec la stratégie aires protégées 2020-2030**



Secteur 40 Plaine abyssale du golfe de Gascogne

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques		
Structures hydrologiques particulières	Structures géomorphologiques particulières	Producteurs primaires, secondaires et espèces fourrages
Fort** : couche profonde de dispersion, importantes biomasses zooplanctoniques associées	Fort** : dôme de Gascogne	fort : espèces fourrages (krill)

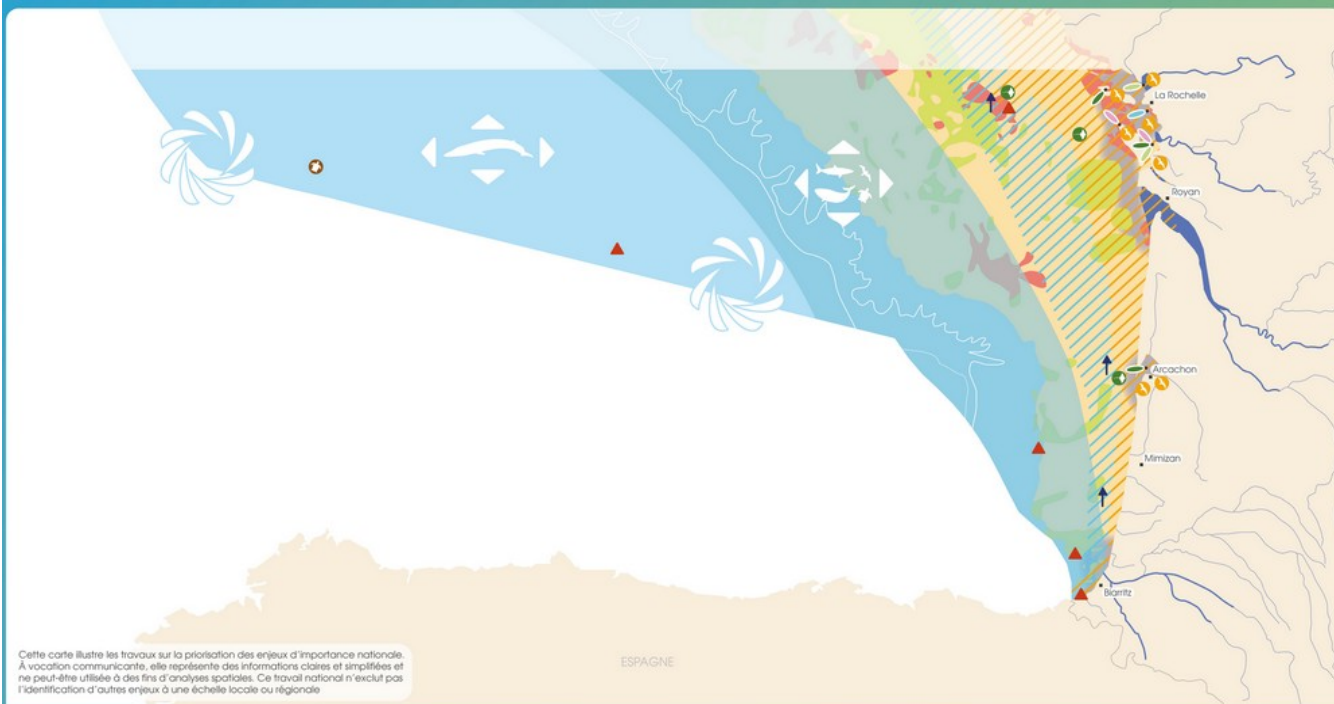
Les connaissances sur le compartiment benthique sont limitées. La plaine abyssale est globalement dominée par des sédiments fins (vases et sables). Les écosystèmes associés sont peu connus mais les espèces de fond qui leur sont associées présentent des cycles biologiques très lents qui les rendent sensibles aux variations de pressions. Au sud du secteur, le dôme de Gascogne et un mont sous marin caractérisé par une profondeur de 4000 mètres, soit près de 500 mètres de moins que les zones environnantes. Les écosystèmes associés à ce mont ne sont pas connus.

Détails sur certains enjeux transversaux	
Autres cétacés	Tortues marines
Majeur : rorqual commun (densité maximale européenne) Fort : delphinidés (été), majorité des espèces de cétacés (Densités faibles)	Fort : zone de concentration de tortue luth (été)

1. Porte sur la biodiversité remarquable définie par les enjeux écologiques forts et majeurs de la DCSMM (annexe 5 du DSF)
2. Est prioritairement mise en place au sein d'une aire marine protégée (principalement au sein d'un PNM ou d'un site Natura 2000)
3. Dispose d'une réglementation particulière des activités permettant de diminuer très significativement voire de supprimer les principales pressions sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte
4. S'appuie sur un document de gestion, élaboré par l'organe de gouvernance de l'AMP considérée, définissant des objectifs de protection et un système d'évaluation de l'efficacité du dispositif
5. Bénéficie d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités

Critère n°1 : enjeux écologiques majeurs et forts du DSF

ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN SUD ATLANTIQUE



Cette carte illustre les travaux sur la priorisation des enjeux d'importance nationale. À vocation communicante, elle représente des informations claires et simplifiées et ne peut-être utilisée à des fins d'analyses spatiales. Ce travail national n'exclut pas l'identification d'autres enjeux à une échelle locale ou régionale

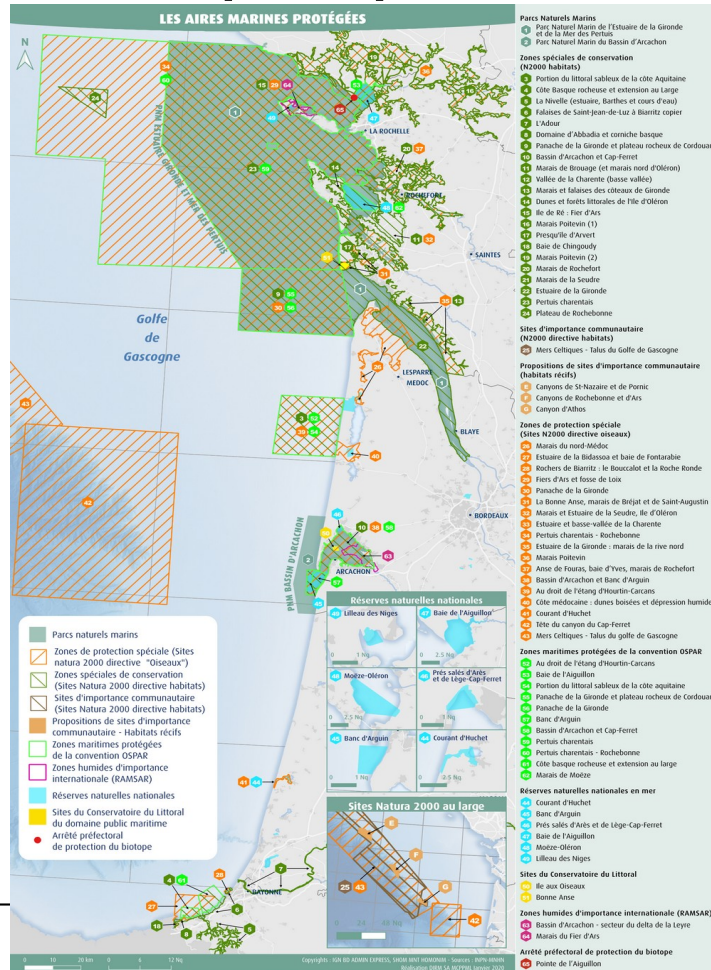
Espèces et réseaux trophiques	Enjeux pour les oiseaux marins	Enjeux pour les étiasmobranches	Habitats	Conditions hydrologiques et habitats pélagiques	Enjeux multiples
<ul style="list-style-type: none"> Colonies d'oiseaux marins et limicoles Fortes densités et alimentation des oiseaux marins Estuaires Cours d'eau Enjeux pour les tortues 	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux pour les oiseaux marins Enjeux pour les amphihalins 	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux pour les étiasmobranches Enjeux pour les mammifères Enjeux pour l'ensemble de la mégafaune 	<ul style="list-style-type: none"> Roches et autres substrats durs Sédiments meubles (vases, sables, cailloux, sédiments grossiers) Vases du circalittoral 	<ul style="list-style-type: none"> Hauts-fonds rocheux et fosses Zostères Huîtres plates Herminettes Habitats particuliers côtiers à enjeu fort ou majeur Près saïles Tourbillon de moyenne échelle Upwelling 	<ul style="list-style-type: none"> Talus océanique Enjeux pour les habitats profonds. Zone fonctionnelle importante pour les mammifères marins, les oiseaux et les grands pélagiques

Source : AFB
 Fonds cartographiques : AFB, Shom, Sandre
 © AFB, 2018

0 100 kilomètres
 50 miles marins
 Projection cartographique : WGS84 / Pseudo Mercator

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Critère n°2 : mis en place prioritairement au sein d'une AMP



Critère n°3 : Réglementation des activités

Utilisation d'outils juridiques existants (RNN, APB, APHN, arrêtés préfectoraux réglementant certaines activités....)

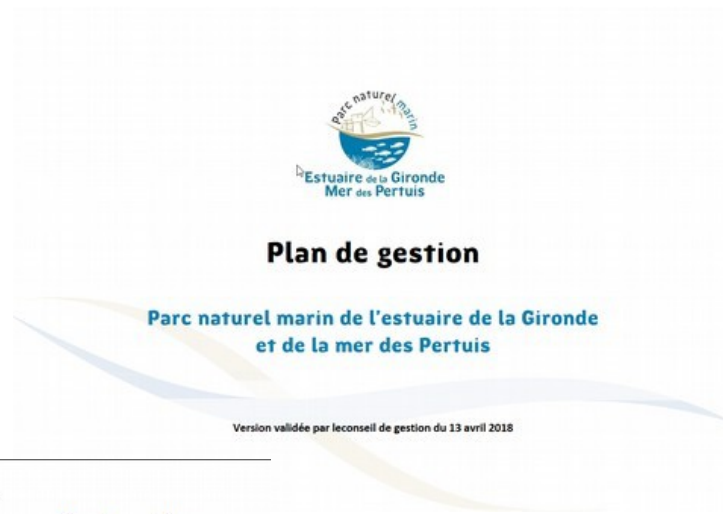
Processus de « labellisation » en ZPF = pas de nouvel outil réglementaire

Réglementation/labellisation devant prendre en compte toutes les activités (existantes ou envisagées) sources de pression sur les enjeux à préserver

Cas des activités de pêche professionnelle : mesures découlant de l'analyse des « risques pêche » conduite dans le cadre des DOCOB Natura 2000.

Si l'analyse des risques a déjà été réalisée et a conduit à mettre en place des mesures réglementaires, la mise en place de la mesure « protection forte » ne devrait pas entraîner de réglementation supplémentaire pour les activités de pêche pour les enjeux évalués.

Critère n°4 : S'appuie sur un document de gestion



Critère n°5 : Dispositif de contrôles

- **Après consultation du CMF (14 décembre) : intégrer la liste des secteurs d'étude de ZPF potentielles dans le projet de plan d'action du DSF**
- **Février – avril 2021 : avis de l'Autorité environnementale sur le projet de plan d'action, incluant cette liste**
- **Mai 2021- août 2021 : consultation du public et des instances**
- **Automne 2021 : intégration des contributions des PNM, validation du plan d'action par le CMF**
- **Mars 2022 : mise en place des ZPF en concertation avec les parties prenantes. Au sein de chaque façade au moins une zone de protection forte effective d'ici 2026 (cibles intermédiaires 2026)**
- **déploiement du réseau de ZPF d'ici 2030**

Secteurs 15 et 16 - Talus central et sud du golfe de Gascogne

ZPF à étudier au sein des sites N2000 au large en cours de désignation pour l'enjeu « récifs »

Secteur 21 - Mer des Pertuis et Panache de la Gironde :

- 1) Extension en cours de la RNN du Marais d'Yves (partie marine d'environ 800 ha)
- 2) Contribution du PNM à venir

Secteur 22 - Plateau de Rochebonne :

Zone à étudier au sein de la ZSC Plateau de Rochebonne (site N2000 Habitats)
et de la ZPS Pertuis charentais – Rochebonne (site Oiseaux)

Secteur 24 – Bassin d’Arcachon

Contribution du PNM à venir

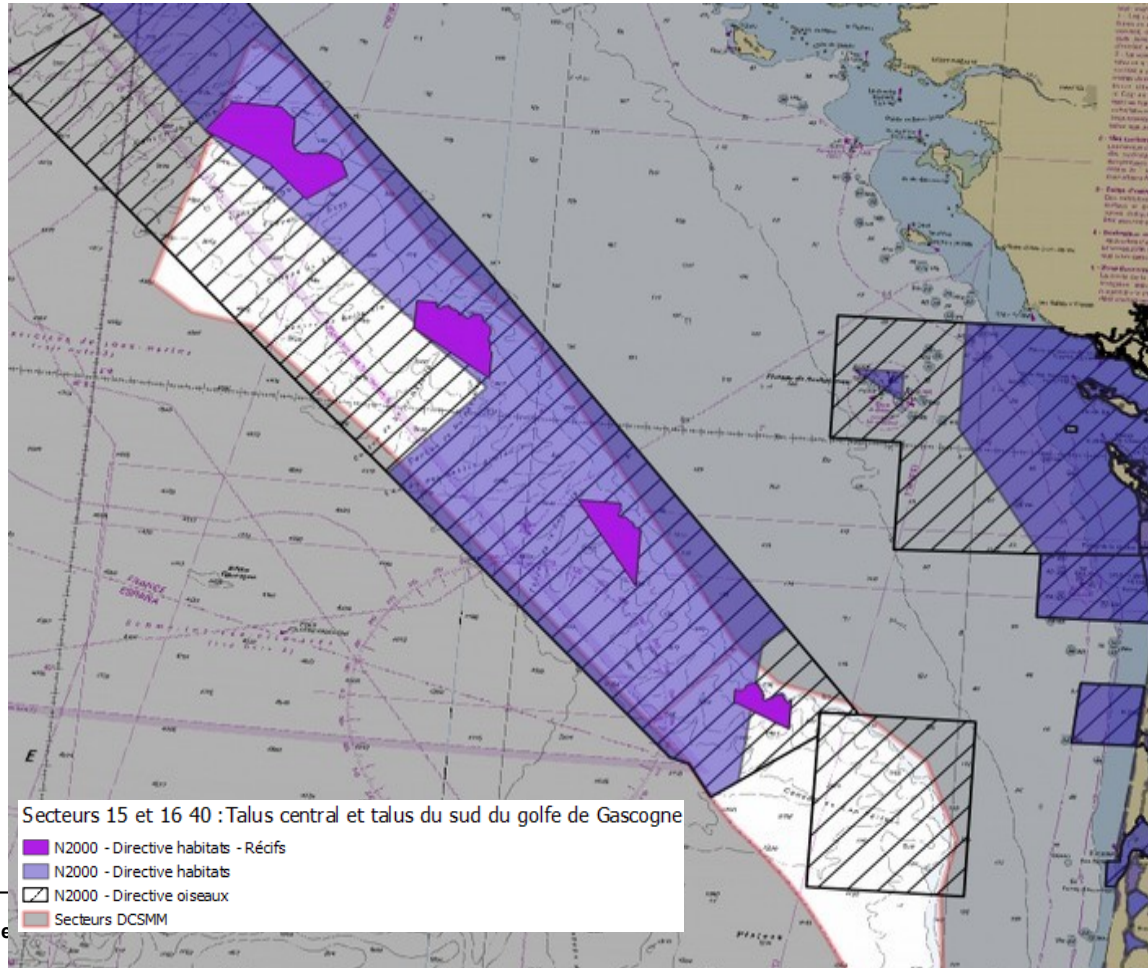
Secteur 25 - Côtes sableuses girondines et landaises :

Zone en cours d'étude au sein des sites N2000 « Hourtin-Carcans (ZSC et ZPS)

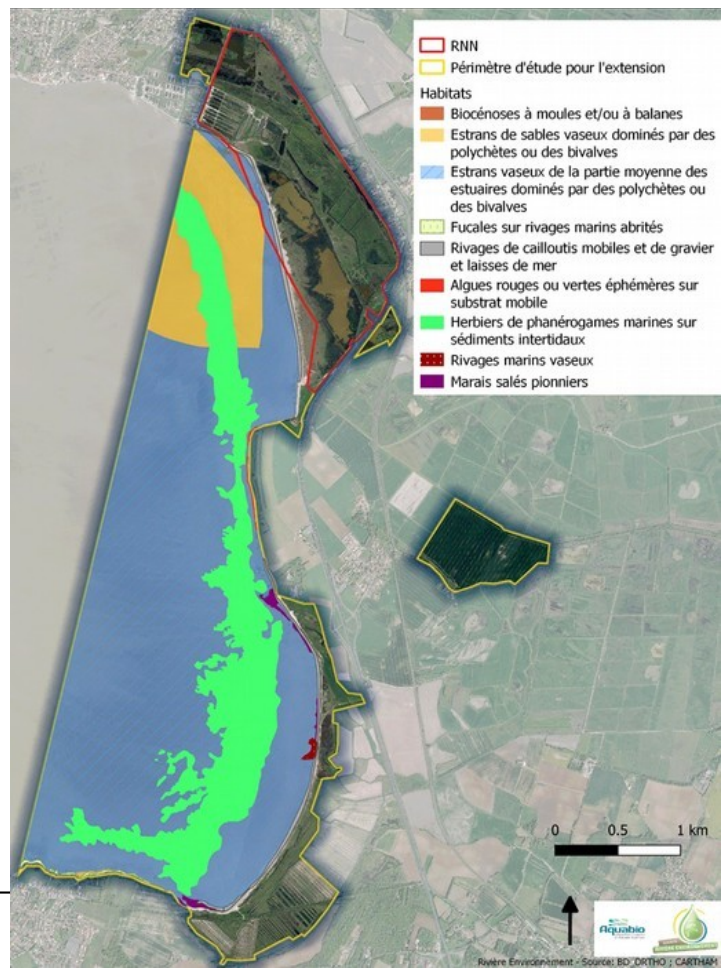
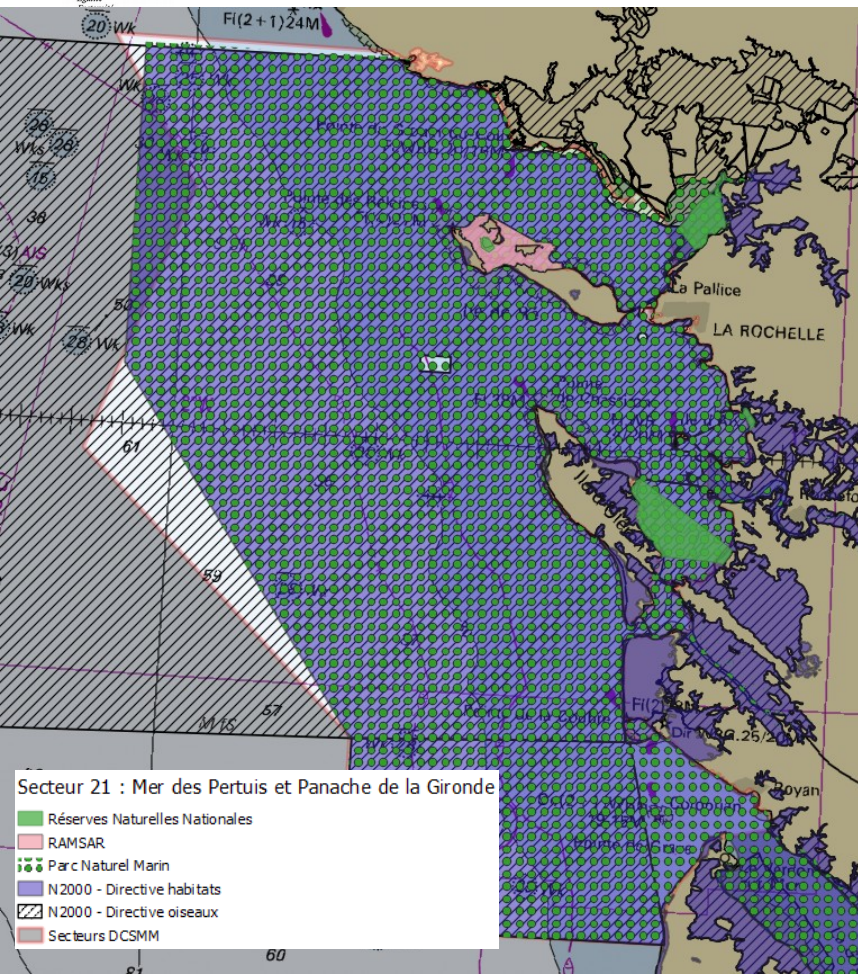
Secteur 26 - Pays basque :

Deux zones envisagées au sein des sites N2000 mixtes et marins (2 ZPS et 5 ZSC)

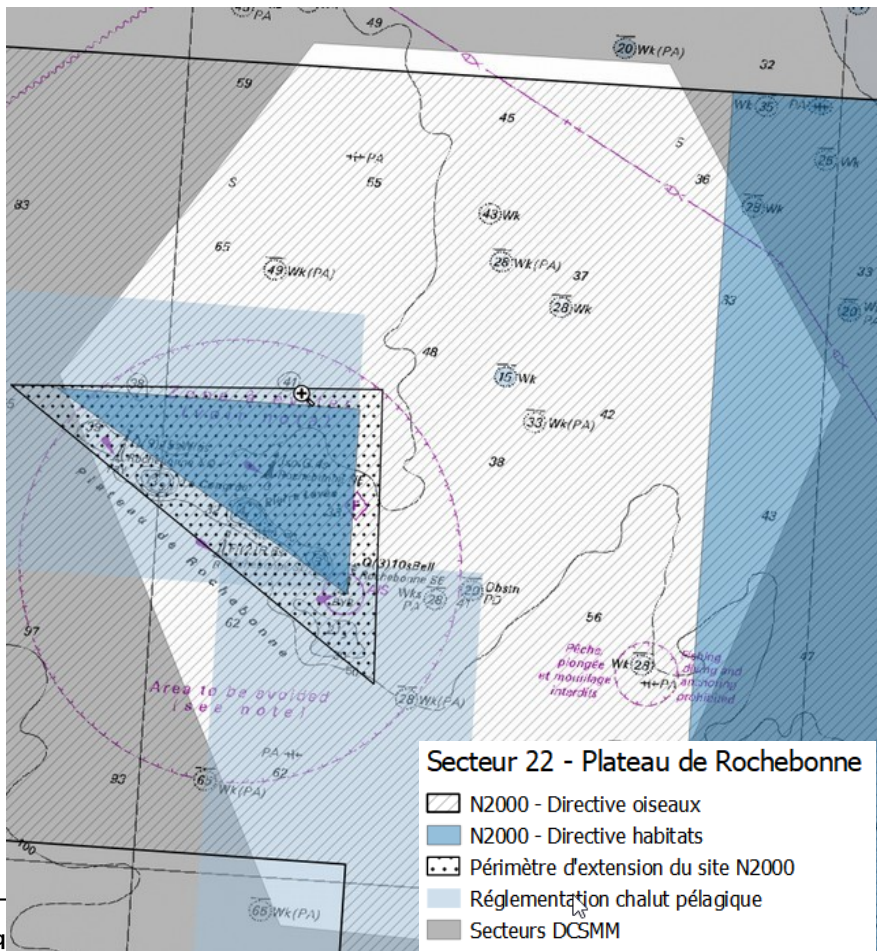
Secteurs 15 et 16 : Talus central et du sud du golfe de Gascogne



Secteur 21 : Mer des Pertuis et Panache de la Gironde



Secteur 22 : Plateau de Rochebonne



Secteur 26 : Pays basque

